

Enfin ! des ouvertures ...

Lors de la réunion du 30 avril dernier, Roland RIES et Jacques BIGOT ont enfin laissé entrevoir une issue positive à la crise que nous traversons depuis la parution du rapport de la CRC. Il aura tout de même fallu que les agents de la CUS se mobilisent par 2 fois, dans une unité syndicale large, devant le Centre Administratif pour parvenir à un dialogue compatible avec le souhait du Maire, à savoir sortir de la crise par le haut. Les syndicats sont persuadés que ces deux puissantes mobilisations des agents ont pesé fortement dans ce revirement de situation.

Une nouvelle réunion est d'ores et déjà prévue le 15 mai prochain à 14 heures pour approfondir les différents points de blocage qui ont été évoqués le 30 avril dernier et parvenir à un accord.

Résultats de la réunion du 30 avril :

Autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux :

Un toilettage permettant de réactualiser la liste actuelle des événements sera pratiqué.

Les syndicats ont obtenu, contrairement au document de travail qui nous avait été présenté, qu'aucune réduction ne touchera les événements les plus marquants de la vie de l'agent : (mariage, décès, déménagement, etc.).

Régime indemnitaire de catégories C et B :

Un accord est en bonne voie d'être trouvé. Ce dernier pourrait permettre au plus tard pour 2014 une

réévaluation de la prime versée au mois d'avril à **600 €**.

Une première partie directement cette année, versée en complément des 420 € que les agents ont déjà perçu au mois d'avril, en plus des 100 € obtenus lors de la conférence sociale.

A noter : que cette prime serait ensuite bien entendu, versée TOUTES les années à la même époque.

L'intersyndicale a demandé au Maire qu'un calendrier de revalorisation du complément du régime indemnitaire soit mis en place.

Médaille du travail :

Le montant de la prime versée à la place des 5 jours initialement attribués, serait revalorisé de 50 € nets supplémentaires.

Il est bien entendu que les 337 € bruts s'ajoutent aux 50 € nets demandés par les organisations syndicales lors de la réunion avec le Maire et le Président du 30 avril 2013. (Les montants actuellement versés sont aussi maintenus).

Jusqu'à fin 2014, les agents conserveraient le droit de choisir entre les jours de congés et la prime ainsi revalorisée. Dès le 1er janvier 2015, la prime s'appliquera à l'ensemble des agents de la collectivité.

Déprécarisation des agents vacataires

et contractuels :

Les élus ont garanti la mise en œuvre rapide d'un groupe de travail permettant de recenser et d'identifier les postes compatibles au regard des textes avec une intégration dans la Fonction publique, un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée. Les syndicats ont également relevé et dénoncé les pré-stages imposés aux agents avant leur stagiairisation.

Les syndicats restent vigilants sur cette question qu'ils jugent essentielle.

Temps de travail : Les élus renoncent à la suppression des deux jours de congés annuels. Les agents de la CUS conserveront ainsi le bénéfice de 27 jours de congés + 2 jours de bonification si ces derniers sont pris hors période estivale.

Il reste cependant un **point de blocage** fort sur la question de l'attribution des jours de congés exceptionnels. Les syndicats qui ont clairement acté leur désaccord sur cette mesure, ne désespèrent cependant pas que le Président et le Maire infléchissent leur position, lors de la réunion du 15 mai prochain.

En effet, ceux-ci n'ont en aucune manière pu démontrer que cette attribution était illégale.

Les syndicats ont clairement rappelé aux élus qu'une telle décision anti sociale serait une « première » au niveau national et qu'elle engagerait fortement la municipalité.



Il reste maintenant aux agents d'apprécier les résultats de ces négociations.

Prenez contact avec vos syndicats respectifs pour donner votre avis et ce avant le 15 mai prochain.

Restons unis, pour continuer à peser sur les choix des élus et parvenir, ENFIN à l'accord « gagnant-gagnant » tant espéré.